



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU NORD

Association loi 1901

Siège social : 543 rue d'Arras

BP 90167

59503 DOUAI Cedex

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

**RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU SIEGE DEPARTEMENTAL**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association OCCE DU NORD et en réponse à la demande formulée par votre président, en application de l'article 12 alinéa 9 deuxième paragraphe des statuts, qui dispose que « *l'assemblée générale départementale entend et approuve les comptes annuels de l'association (...) et les comptes annuels du siège départemental pour l'exercice écoulé, arrêté au 31 août* », nous avons effectué un audit des comptes annuels du siège départemental, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels du siège départemental ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes annuels du siège départemental. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels du siège départemental présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du siège départemental de l'association au 31 août 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Fait à Ville d'Avray, le 19 janvier 2023

C D e COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes

